

NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Brussels, July 1969

Conditions for balanced economic growth in the Community (Commission Memorandum of 9/7/69)

At a meeting on 17 July 1969 the Council examined a Commission memorandum on the maintenance of conditions for balanced growth within the Community.

In this memorandum the Commission, after analysing the economic situation, notes that the Community is at present experiencing a period of inflation which must not be allowed to become more marked in the months ahead. Those responsible for economic policy should therefore give priority to the control of inflationary pressures. The Commission can lay particular stress on this requirement since it has constantly advocated a policy of expansion which has, over the last two years, been proved right by economic developments in the various member countries.

In the present circumstances, the Commission utters a warning against the grave social and economic consequences that could spring from continuing inflation. This would hinder the modernization of economic life and the adaptation of structures, upset the balance of capital markets, harm the less well-off sections of the population (who are most vulnerable to a deterioration in the purchasing power of currencies) and, by compromising economic growth and stable employment, could threaten the cohesion of the Community. The Commission emphasizes in particular that the fight against inflation is essential if confidence in currencies is to be maintained, and that it will therefore help to defend the exchange rates, which must be stable if the common market is to operate smoothly.

The Commission comes out in favour of early, energetic action to prevent imbalances worsening and becoming chronic, with a consequent sharp rise in costs which would seriously harm the competitive position of several member countries.

The policy advocated by the Commission is intended not to produce a recession but, by placing the Community's economy on a sound footing while there is still time, to forestall one. With this end in view it proposes the following guidelines:

- (i) There should be a systematic mobilization of available resources through vocational training and readaptation; since however this would not, in the present situation, be enough to restore the fundamental balances, steps will have to be taken to hold the growth of monetary demand within the bounds set by the possibilities of increasing supply.

.../...

(ii) Monetary policy is already widely used to combat inflationary pressures, but greater use of this instrument is limited as a result of international monetary and financial developments.¹⁷ Budgetary measures will therefore have to loom larger in the action taken to regulate demand. The Commission hopes that the authorities will lose no time in taking the decisions which will be necessary if the stimuli provided by the public budgets are to be reduced; it also hopes that, in addition to an appreciable slowdown in the growth of expenditure, they will include in the draft budgets of the central and local authorities for 1970 the introduction of direct taxes, the elimination of tax reliefs on investments and the adjustment of certain indirect taxes, wherever the trend of economic activity in the several countries makes such changes necessary.

(iii) Finally, the Commission stresses that all transactors should take an active part in the elaboration and implementation, within the member countries, of an overall policy which will ensure the success of the action to be taken.

PP/500/69-E

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

P-36

-1.

**NOTE D'INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO**

Bruxelles, le 10 juillet 1969

**Conditions d'une croissance équilibrée dans la Communauté
(Mémorandum de la Commission du 9/7/69)**

Le Conseil a examiné lors de sa réunion du 17 juillet 1969 un memorandum établi par la Commission et relatif au maintien des conditions d'une croissance équilibrée dans la Communauté.

Au terme de l'analyse de la situation économique exposée dans ce document, la Commission constate que la Communauté se trouve actuellement engagée dans un processus d'inflation dont il faut éviter qu'il ne s'intensifie au cours des prochains mois. Elle estime, dès lors, que la priorité doit être accordée, en matière de politique économique, à la maîtrise de ces pressions inflationnistes. Cette exigence peut être soulignée avec d'autant plus de force que la Commission n'a cessé de préconiser une politique d'expansion que justifiait, au cours des deux dernières années, la conjoncture économique dans les divers pays membres.

Dans les circonstances présentes, elle met en garde contre les conséquences graves qu'aurait sur le plan économique et social, la poursuite de l'inflation; celle-ci entraverait la modernisation des activités économiques et l'adaptation des structures, romprait l'équilibre des marchés financiers, porterait préjudice aux catégories sociales les moins favorisées, dont les moyens de défense contre la détérioration du pouvoir d'achat de la monnaie sont les plus faibles, et risquerait de compromettre la croissance économique et la stabilité de l'emploi, ainsi que la cohésion de la Communauté. La Commission souligne, en particulier, que la lutte contre l'inflation est une condition essentielle du maintien de la confiance dans la monnaie, et contribue de ce fait, à la défense des parités monétaires dont la stabilité est nécessaire au bon fonctionnement du Marché commun.

Elle s'exprime en faveur d'une action énergique et rapide pour éviter que les déséquilibres ne s'aggravent et ne s'installent durablement, entraînant une forte poussée des coûts qui porterait gravement atteinte à la position concurrentielle de plusieurs pays membres.

La Commission préconise une politique qui vise non à susciter la récession, mais à l'éviter, quand il est encore temps, par un assainissement de la situation économique de la Communauté. A cet effet, elle propose les orientations suivantes :

- Une mobilisation systématique des ressources disponibles, en particulier, grâce à la formation et à la réadaptation professionnelles, lui paraît nécessaire, mais, dans la conjoncture actuelle, l'emploi de ce moyen ne permettrait pas, à lui seul, de restaurer les équilibres fondamentaux. Il est par conséquent impossible d'échapper à la nécessité de contenir la progression de la demande monétaire dans les limites des possibilités d'accroissement de l'offre.

.../...

- La marge d'utilisation de la politique monétaire, qui est déjà largement utilisée pour combattre les pressions inflationnistes, est rendue plus limitée par les développements monétaires et financiers internationaux. La politique budgétaire devra, dès lors, jouer un rôle plus important dans la régulation de la demande. Dans ce contexte, la Commission souhaite que les pouvoirs publics prennent sans délai les décisions nécessaires pour restreindre les impulsions émanant des budgets publics et qu'ils prévoient par ailleurs, dans les projets de budget des administrations publiques pour 1970, en plus d'un net ralentissement dans l'accroissement des dépenses, l'adoption de mesures de fiscalité directe, la suppression éventuelle des avantages fiscaux aux investissements et l'aménagement de certains impôts indirects, qu'imposeraient, selon les pays, les tendances de la conjoncture.
- Enfin, la Commission met l'accent sur une participation active de tous les agents économiques à l'élaboration et à la mise en œuvre au sein des pays membres d'une politique d'ensemble qui assure le succès des actions à entreprendre.